



AVIS PUBLIC

Avis public de révision de la liste électorale

Districts 1 et 4

Scrutin du 7 novembre 2021

Par cet avis public, Zoë Lafrance, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 5 octobre 2021.

La liste des districts électoraux où il a des élections seulement fera maintenant l'objet d'une révision, soit :

- District 1 – des Outaouais
- District 4 – du Versant

Une liste des intervalles de voies de circulation pour chacun des districts ci-dessus mentionnés est annexée au présent avis.

2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.

3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :

- Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis;
- Le 1^{er} septembre 2021 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'étiez pas en curatelle;
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années;
- De plus, vous deviez, le 1^{er} septembre 2021, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec.
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale des districts concernés et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : **Salle Florian-Bleau – Hôtel de ville, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot**

Jours et heures :	18 octobre 2021	14 h 30 - 17 h 30	19 h - 22 h
	19 octobre 2021	10 h - 13 h	14 h 30 - 18 h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité où il a des élections doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale des districts concernés à la présidente d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les*

services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5);

- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Durant la période de révision de la liste électorale, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Elle devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 19 octobre 2021 à 18 h.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez, entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Madame Zoë Lafrance, présidente d'élection

110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1

Téléphone : 514 453-1751, poste 226 | Courriel : greffiere@ile-perrot.qc.ca

Madame Adèle Bucchianico, adjointe

110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1

Téléphone : 514 453-1751, poste 225 | Courriel : s-grefe@ile-perrot.qc.ca

Donné à L'Île-Perrot, ce 12 octobre 2021.

(Original signé)

Zoë Lafrance

Présidente d'élection

Annexe 1 : Intervalles de voies de circulation

District 1 – des Outaouais

Voie de circulation	_____ De _____	_____ À _____	Appartement	Pair	Impair	Arr.	District	Section
	Numéro civique	Numéro civique						
District : 1 des Outaouais								
1re, avenue	301	407			X	1	101	
1re Nord, avenue	7	27			X	1	101	
1re Nord, avenue	10	10		X		1	101	
2e, avenue	300	392		X		1	101	
2e Nord, avenue	12	30		X		1	101	
2e Nord, avenue	19	37			X	1	101	
3e Nord, avenue	3	7			X	1	101	
André-Lacombe, rue	151	213			X	1	101	
André-Lacombe, rue	170	212		X		1	101	
Auguste-Robert, rue	7	15			X	1	101	
Auguste-Robert, rue	12	16		X		1	101	
Don-Quichotte, boulevard	10	10		X		1	101	
Don-Quichotte, boulevard	15	15			X	1	101	
Émeraudes, rue des	54	180		X		1	101	
Émeraudes, rue des	59	189			X	1	101	
Grand Boulevard	475	569			X	1	101	
Grand Boulevard	556	556		X		1	101	
Île-Bellevue, rue de l'	100	300		X		1	101	
Île-Bellevue, rue de l'	400	1900		X		1	102	
Île-Claude, chemin de l'	1	127			X	1	102	
Île-Claude, chemin de l'	10	130		X		1	102	
Lucien-Manning, rue	73	123			X	1	102	
Lucien-Manning, rue	74	118		X		1	102	
Manoirs, rue des	1	65			X	1	102	
Manoirs, rue des	26	74		X		1	102	
Maricourt, rue de	9	43			X	1	102	
Maricourt, rue de	12	38		X		1	102	
Opales, rue des	44	100		X		1	102	
Opales, rue des	51	101			X	1	102	
Outaouais, place des	1	35			X	1	102	
Outaouais, place des	37	81			X	1	103	
Perrot Nord, boulevard	25	125			X	1	103	
Perrot Nord, boulevard	48	1002		X		1	103	
Pionniers, rue des	40	44		X		1	103	
Ranger, rue	95	169			X	1	103	
Ranger, rue	108	168		X		1	103	
René-Émard, rue	2	168		X		1	103	
René-Émard, rue	21	127			X	1	103	
Roy, rue	10	40		X		1	103	
Saphirs, rue des	7	187			X	1	103	
Saphirs, rue des	56	182		X		1	103	

Annexe 2 : Intervalles de voies de circulation

District 4 – du Versant

Voie de circulation	Numéro civique	De	Appartement	Numéro civique	À	Appartement	Pair	Impair	Arr.	District	Section
District : 4 du Versant											
3e, rue	330			342			X		4	412	
4e, rue	329			351				X	4	412	
4e, rue	340			360			X		4	412	
7e, rue	261			333				X	4	412	
7e, rue	274			334			X		4	412	
8e, rue	289			333				X	4	412	
8e, rue	314			334			X		4	412	
20e, avenue	230			348			X		4	410	
20e, avenue	241			345 B				X	4	410	
21e, avenue	200			312			X		4	410	
21e, avenue	241			309				X	4	410	
22e, avenue	173			437 B				X	4	410	
22e, avenue	200			408			X		4	410	
22e, avenue	500			500			X		4	411	
23e, avenue	216			470			X		4	411	
23e, avenue	219			471				X	4	411	
24e, avenue	201			357 A				X	4	411	
24e, avenue	208			356			X		4	411	
24e, avenue	358			448			X		4	412	
24e, avenue	359			369				X	4	412	
25e, avenue	210			348			X		4	412	
Ancolies, rue des	6			108			X		4	412	
Ancolies, rue des	7			107				X	4	412	
Ancolies, rue des	111			135				X	4	413	
Ancolies, rue des	112			120			X		4	413	
Böschatel, rue	401			407				X	4	413	
Don-Quichotte, boulevard	405			459				X	4	413	
Érables, rue des	413			415				X	4	413	
Érables, rue des	414			414			X		4	413	
Fougères, rue des	7			87				X	4	413	
Fougères, rue des	10			72			X		4	413	
Montagne, rue de la	270			322			X		4	413	
Montagne, rue de la	281			333				X	4	413	
Parc, avenue du	155			303				X	4	413	
Parc, avenue du	200			308			X		4	413	
Perrôt, boulevard	200			382			X		4	413	
Perrôt, boulevard	388			414			X		4	410	
Sommet, rue du	350			460			X		4	410	